

Communiqué adopté le vendredi 28 juin 2019

L'Appep-Bordeaux tient à rappeler :

- qu'elle n'est pas un syndicat
- et qu'à ce titre elle n'a aucune compétence pour appeler à la grève ou à des perturbations de l'examen du Baccalauréat.

Lors de la réunion d'entente du mardi 18 juin, M. Jean-Michel Lespade, IA-IPR de philosophie de l'académie de Bordeaux, a déclaré aux correcteurs du centre de Bordeaux que la consultation nationale sur les programmes de classe terminale (10-23 juin) était l'occasion que nous avions "d'arbitrer" entre le projet du groupe d'experts et le projet présenté par le CSP.

Informée de cette tentative d'arbitrage, Madame Souâd Ayada, présidente du CSP, a réagi le 24 juin dernier en ces termes :

« [...] Seul le texte diffusé par le CSP est soumis à la consultation : à partir de la synthèse de cette dernière, le projet sera certainement amendé et gagnera ainsi en qualité, mais sa confrontation avec un autre texte est à proprement parler inintelligible »

L'Appep-Bordeaux déplore la discordance entre les discours officiels de l'inspection et ceux du CSP. Elle demande l'organisation par le ministère d'une véritable concertation avec l'ensemble de la profession, qui doit collégialement pouvoir s'exprimer et réfléchir sur les projets de programmes. Elle demande que des réunions et des discussions soient organisées à la rentrée dans toutes les académies. Elle proteste vivement contre un calendrier précipité, à l'image de cette réforme menée au pas de charge. Rien ne justifie qu'un programme qui doit entrer en vigueur en septembre 2020 soit publié en juillet 2019. Nous rappelons les enjeux d'un programme qui structure pour longtemps l'enseignement de la philosophie et demandons un moratoire immédiat dans l'attente de la consultation collégiale que nous réclamons.

L'« amendement au projet » qui est annoncé comme « certain » doit absolument tenir compte, non seulement des réponses d'une consultation nationale, dont la diffusion a été très hétérogène et dont les dates tombaient en pleine correction du baccalauréat, mais aussi des propositions qui résultent des 1700 réponses de l'enquête menée par l'Appep ([http://www.appep.net/mat/2019/06/APPEP\\_Synth\\_ConsultationProgrammes.pdf](http://www.appep.net/mat/2019/06/APPEP_Synth_ConsultationProgrammes.pdf)). De tels « amendements » ne peuvent donc qu'impliquer une nouvelle concertation avec la profession selon un calendrier et des modalités à la hauteur de l'idée que nous nous faisons de notre métier et de l'ambition que nous avons tous pour nos élèves.